



Commission des dynamiques territoriales

1141 - Fonctionnement du Réseau 67

Proposition d'évolution de la tarification du Réseau 67

Rapport n° CD/2016/099

Service Chef de file :

M420 - Service des transports

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'une évolution de la gamme tarifaire du Réseau 67.

Préambule :

Le Département du Bas-Rhin organise le transport interurbain départemental au travers du Réseau 67, qui véhicule chaque jour près de 10 000 voyageurs non scolaires, sur ses 43 lignes régulières. Ce réseau représente un coût de l'ordre de 15 millions d'euros pour le Département et génère environ 2,5 millions de recettes annuelles.

Depuis la mise en œuvre du tarif unique sur le Réseau 67 en juillet 2011, la tarification du réseau départemental n'a fait l'objet d'aucune évolution, à l'exception d'une décision de revalorisation des tarifs combinés avec le réseau CTS en janvier 2015.

Or, la plupart des autres réseaux de transport ont connu ces dernières années des évolutions tarifaires non négligeables. Ainsi, le titre unitaire sur le réseau CTS est commercialisé aujourd'hui au tarif de 1,70 euro contre 1,40 euro en 2011 (+21 %).

Par ailleurs, la TVA applicable aux activités de transport public a évolué de 5,5% en 2011 à 10% aujourd'hui, sans que cette augmentation n'ait été répercutée sur le prix du billet du Réseau 67.

Enfin, le Réseau 67 connaît une progression de fréquentation très importante depuis 2011, année au cours de laquelle 1,4 millions de voyages commerciaux ont été enregistrés contre 2,3 millions en 2015, soit + 64 % en 4 ans. Bien évidemment, cette hausse de fréquentation s'accompagne d'une augmentation des moyens matériels et humains mis en œuvre pour l'exploitation du réseau, conduisant à des dépenses supplémentaires pour la collectivité.

Proposition d'évolution du dispositif tarifaire du Réseau 67 :

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, il est aujourd'hui proposé de décider d'une revalorisation de la tarification du Réseau 67 sur la base d'une évolution du titre unitaire de 2€ à 2,50€. Compte tenu des mécanismes de calcul du prix des différentes formules de titres de transport, cette évolution se traduit de la manière suivante :

PRINCIPAUX TITRES DE LA GAMME ACTUELLE

SIMPLE (Réseau 67 seul)		TOUT PUBLIC	JEUNE	BENEFICIAIRES SOCIAUX
	BILLET UNITE	2,00 €		
	CARNET 10 TRAJETS	14,00 €	9,00 €	9,00 €
	ABONNEMENT MENSUEL	42,00 €	21,00 €	21,00 €
	ABONNEMENT ANNUEL	378,00 €	189,00 €	189,00 €

COMBINE (Réseau 67 + CTS)		TOUT PUBLIC	JEUNE
	BILLET UNITE	3,00 €	
	CARNET 10 TRAJETS	21,00 €	13,70 €
	ABONNEMENT MENSUEL	63,00 €	31,50 €
	ABONNEMENT ANNUEL	567,00 €	283,50 €

PRINCIPAUX TITRES DE LA GAMME FUTURE

SIMPLE (Réseau 67 seul)		TOUT PUBLIC	JEUNE	BENEFICIAIRES SOCIAUX
	BILLET UNITE	2,50 €		
	CARNET 10 TRAJETS	17,50 €	11,00 €	11,00 €
	ABONNEMENT MENSUEL	52,50 €	26,00 €	26,00 €
	ABONNEMENT ANNUEL	472,50 €	234,00 €	234,00 €

COMBINE (Réseau 67 + CTS)		TOUT PUBLIC	JEUNE
	BILLET UNITE	3,50 €	
	CARNET 10 TRAJETS	24,50 €	16,00 €
	ABONNEMENT MENSUEL	73,00 €	36,50 €
	ABONNEMENT ANNUEL	657,00 €	328,50 €

Ces propositions d'évolutions tarifaires représenteraient une recette supplémentaire pour le Département de l'ordre de 550 k€ par an.

Cette nouvelle gamme tarifaire, annexée au présent rapport, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

La Commission des dynamiques territoriales a émis un avis favorable concernant cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des Dynamiques territoriales, le Conseil Départemental :

- décide de l'évolution de la gamme tarifaire départementale du Réseau 67, à compter du 1er septembre 2016, sur la base d'une revalorisation du titre unitaire de 2€ à 2,50 € et conformément à l'annexe jointe.

Strasbourg, le 21/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY